



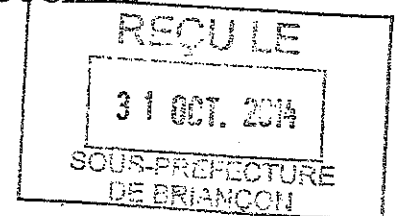
DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA SALLE LES ALPES

L'an deux mil quatorze et le 13 octobre, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 6 octobre 2014 s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Présents : Alain FARDELLA, Henri CROSASSO, Josette PETER, Emile FORM, Bernadette BELLOT, Michèle FARDELLA, Chantal BOREL, Evelyne BOUCHER.

Excusée : Juliette SABATE.

Absente : Nicole DHENIN.



OBJET : Quotient familial : révision.

Le président expose qu'il convient de modifier le quotient familial applicable aux demandes d'aides financières sollicitées par les administrés, pour les frais d'inscription de leurs enfants à des activités sportives culturelles, pour les inscriptions aux centres ou colonies de vacances, à la cantine, à la garderie ainsi que pour l'aide aux transports scolaire non subventionnés par le conseil général.

Précédemment, le quotient familial avait été fixé par le conseil municipal mais s'agissant d'aides apportées par le CCAS, c'est à ce dernier d'en fixer les règles.

Les membres du CCAS ont écouté cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents acceptent les tranches du quotient familial comme il suit :

<u>Quotient Familial</u>	<u>aide hors cantine</u>	<u>aide à la cantine</u>
< 4854	aide à 100 %	30%
De 4855 à 5758	aide à 70 %	25%
De 5759 à 6589	aide à 50 %	
De 6590 à 7837	aide à 30 %	20%
De 7838 à 8905	aide à 25 %	
De 8906 à 9945	aide à 20 %	15%
De 9946 à 11076	aide à 15 %	
De 11077 à 12208	aide à 10 %	10%
Plus de 12208	Plus d'aide.	Plus d'aide

-arrête les modalités d'attribution pour le transport scolaire :



SERRE CHEVALIER
SERRE CHEVALIER
1400



Aide calculée sur la base d'un voyage A/R S.N.C.F. en seconde classe par mois avec au maximum le trajet Briançon/Marseille.

Aide minimum : 30 % de 10 voyages A.R. par an
Application du quotient familial sur les 70 % restant.

Ainsi fait et délibéré à La Salle Les Alpes, les jours mois et ans susdits.



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Fardezza', written over the printed name.

Alain FARDEZZA

Transmis en Sous-Préfecture le : 29 OCT. 2014
Publiée le : 29 OCT. 2014